Sept 2021 N°8

TERRE SOLIDAIRE
Soyons les forces du changement

LETTRE D'INFORMATION
Commission plaidoyer du Puy-de-Dôme

A propos de cette lettre

Qui sommes-nous ?

Des bénévoles du CCFD réunis dans la commission plaidoyer de Clermont-Ferrand.

Plaidoyer ?

Le plaidoyer est un des modes d'action du CCFD : « porter un plaidoyer, c'est faire pression pour obtenir des changements politiques »

Tout savoir : cliquez ici !

Cette lettre, pourquoi?

Pour communiquer sur les actions en cours, apporter des réflexions, signaler des liens : en une phrase « proposer une synthèse résumée » à la disposition de chacun.

Modalités

Une large diffusion par courriel auprès des acteurs et sympathisants du CCFD-Terre SOlidaire, quel que soit leur engagement.

Contact

Adresse de contact (lien)

Actualité du plaidoyer

En ce mois de septembre, l'équipe Plaidoyer 63 est heureuse de vous communiquer cette nouvelle lettre !

Sylvie L, Mathias R, Anne-Marie C, Danielle G et Véronique M

Pour cette année 2021-2022, l'équipe plaidoyer 63 a fait le choix de ne plus traiter des cinq sujets plaidoyer mais d'aborder une thématique par lettre, en lien si possible avec l'actualité.

Pour cette première, nous vous proposons de partir à la découverte de la Justice Climatique et plus précisément sur la prochaine campagne que va mener le CCFD-Terre Solidaire !

Si vous souhaitez venir échanger avec nous sur les questions de plaidoyer, co-écrire des articles et/ou sensibiliser le public à nos actions de Plaidoyer, contactez Véronique : vraviart@yahoo.fr

Une campagne se lance ! JUSTICE CLIMATIQUE

La terre souffre, nos partenaires et tous les petits paysans du monde aussi : les multinationales faussement verdies ont généré une compétition pour les terres, elles contribuent au déclin des surfaces agricoles mettant en danger la sécurité alimentaire des populations paysannes.

Pour sensibiliser et créer une conscience de consommateurs-citoyens, le CCFD Terre Solidaire part en campagne contre les leurres de la compensation carbone.

La COP26 se tiendra à Glasgow du 1er au 12 novembre 2021 : nous réclamons que le secteur des terres reste en dehors des mécanismes de compensation carbone et des marchés financiers et que soit retiré l'article 6 (utilisé en ce moment par les Etats et Principaux acteurs émetteurs de CO2) de l'accord de Paris 2015.

UN MONDE AU PIED DU MUR

Selon l'organisation météorologique mondiale (OMM), la dernière décennie a été la plus chaude jamais enregistrée.
Concernant la France, les émissions de gaz à effet de serre ont baissé de seulement 0,9 % ces trois dernières années, très loin des – 3 % attendus à partir de 2025.

UN OBJECTIF, PEU D'ACTIONS ET BEAUCOUP D'ANNONCES

Le 12 décembre 2015, lors de la COP 21 (conférences des Parties) au Bourget, 195 états ont adopté l'accord de Paris, qui visait à limiter le réchauffement climatique en-dessous de 2°.
Du 1er au 12 novembre 2021 à Glasgow, doit être discuté le « manuel d'application » des accords de Paris, c'est à dire leur mode d'emploi.
Les négociations « patinent » notamment sur l'article 6, qui prévoit un mécanisme d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre (GES) entre les Etats ou des entreprises qui pourraient acheter des « crédits carbone » sur les marchés carbone (voir encadré).
Ce mécanisme fait peser des risques sur les droits humains, la souveraineté alimentaire et la biodiversité.

LA COMPENSATION PAR LE SECTEUR DES TERRES : CACHE-NEZ DE LA NON-ACTION CLIMATIQUE

Alors qu'une rupture s'impose dans nos modes de production et de consommation pour assurer une réduction réelle de nos émissions, Etats et principaux émetteurs préfèrent encore opter pour la politique de l'autruche et mettre en place de fausses solutions.
La seule stratégie efficace est de réduire réellement nos émissions, sachant que les technologies de capture du carbone ne sont pas au point, et que les agrocarburants favorisent la déforestation. Le stockage par des plantations d'arbres ne produira ses effets que lentement, et à condition que les arbres ne soient pas détruits. En outre la destruction des forêts primaires n'est pas compensée par des plantations sans biodiversité : aujourd'hui l'Amazonie émet 18 % de plus de GES qu'elle n'en absorbe ! Si les températures sont trop élevées, les forêts ne jouent plus le rôle de stockage de carbone.

Les « marchés carbone »

- Les marchés de carbone réglementaires sont contraints par les plans de réduction d'émissions de carbone issus d'accords internationaux (Protocole de Kyoto).
- Par opposition, les marchés dits « volontaires » ne sont guère encadrés et dépendent uniquement des règles fixées par leurs utilisateurs. Dans ce contexte, les entreprises, les particuliers ou les collectivités acquièrent des « crédits carbone », souvent peu coûteux dont l'unité correspond à une tonne équivalente de CO2 évitée par leurs projets... Comme le rappelle l'ADEME, ces derniers sont menés dans trois domaines : la foresterie, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Ils peuvent consister, par exemple, à soutenir de l'agroforesterie familiale ou à remplacer une centrale thermique au charbon par une petite usine hydroélectrique.

L'OBJECTIF DE L'ACCORD DE PARIS EN DANGER

Les terres n'auront pas la capacité biologique d'assurer une séquestration permanente et suffisante de l'ensemble des gaz émis : l'Ong GRAIN a calculé qu'au vu de leurs intentions de neutralité carbone, les 3 multinationales ensemble Eni, Nestlé et Shell devraient accaparer CHAQUE ANNEE, l'équivalent de toutes les forêts de Malaisie.
Miser sur les sols pour absorber le carbone peut conduire à des logiques de financiarisation et en conséquence d'accaparement des terres à grande échelle (voir encadré sur le Mozambique ci-dessous de notre partenaire JA). Dans le passé trop de projets de compensation carbone ont porté atteinte aux populations locales et à la biodiversité.

Le CCFD-TERRE SOLIDAIRE réclame :
- que **le secteur des terres soit sorti des mécanismes marchands de compensation carbone**
- qu'il soit fait référence à la **protection des droits humains et des écosystèmes**, avec sanctions en cas de problèmes.

Nous voulons tendre vers une transformation de nos systèmes agricoles et alimentaires vers l'agroécologie paysanne et solidaire.
Nous réclamons la mise en place de politiques et financements publics réduisant réellement les émissions de GES dans les secteurs les plus émetteurs (énergie, industrie, aérien), ainsi que l'aide au développement de systèmes productifs locaux sobres en carbone et porteurs d'une vraie transition écologique, sociale, alimentaire et économique.

> JA Mozambique « Les communautés paysannes ont perdu leurs terres, les pêcheurs ont perdu leur accès à la mer, les violations des droits de l'homme se multiplient à Cabo Delgado. Les émissions de gaz à effet de serre vont augmenter au Mozambique si les grandes entreprises continuent d'explorer et d'exploiter les réserves de gaz. Afin de compenser leur pollution, de fausses forêts seront plantées, les terres seront confisquées, l'eau deviendra un problème et tout notre écosystème sera détruit. »

Pour aller plus loin dans la réflexion, nous vous proposons une vidéo des « Amis de la Terre »
https://issuu.com/amisdelaterre/docs/leaflet_planting_trees_foe_france

***Afin de conscientiser toujours plus autour de nous et faire connaître nos apports et les objectifs du CCFD Terre Solidaire*, nous serons présents sur des marchés locaux considérant que c'est là que se vit l'agroécologie française que nous défendons pour tous les paysans de la terre (C'est-à-dire une alternative crédible face à l'agriculture industrielle)**

VENEZ et FAITES VENIR aux évènements imminents :

à l'une de nos opérations-photomaton "justice climatique"

Dimanche matin 03/10/2021

Place de Jaude à Clermont-Ferrand

Mais aussi,

ce samedi 02 octobre de 9h30 à 11h30 : à l'église de St Amand Tallende (diverses animations)

ce dimanche 03 octobre à 16h à l'église de St Amand Tallende **échanges avec le Père François Cassingena (moine ermite de la communauté de Ligugé).**

Mais aussi, le 20 octobre à 10h, retrouvez Véronique lors d'une émission « Auvergne Solidarité » sur « Radio Altitude », elle évoquera l'action CCFD-Justice climatique, interrogée par Bernard Amiel.